



Copropriété d'un commerce entre époux

Par **fouad31**, le 11/03/2011 à 12:42

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si une épouse pourrait avoir des droits quant aux biens de son époux?
Pourrais-t-elle devenir son associé dans le cas d'un commerce ?

Salutations distinguées.

Par **edith1034**, le 11/03/2011 à 13:08

OUI IL YA MÊME LE STATUT DE CONJOINT COLLABORATEUR NON SALARIE

à partir du moment qu'un fonds de commerce est payé par des sommes appartenant au deux soit des fonds ou bines communs elle a un droit de regard car elle est propriétaire pour moitié

pour tout savoir sur le fonds de commerce :

<http://www.fbis.net/commercedroit.htm>